

Département de SEINE-ET-MARNE _o_o_o_ Canton de PONTAULT COMBAULT _o_o_o_ Commune de ROISSY-EN-BRIE	<u>DOMAINE</u> DOMAINE ET PATRIMOINE Convention d'occupation
---	--

Sports BD SM

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°11/2026
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Objet : Convention de collaboration avec l'Association Devenir pour une action autour d'ateliers théâtraux destinés aux jeunes de 11 à 13 ans.

Le Maire de ROISSY EN BRIE,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'Article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de sensibiliser les jeunes sur plusieurs thématiques (Estime de soi, gérer les conflits, laïcité, citoyenneté etc...) autour d'ateliers théâtraux,

CONSIDERANT la nécessité de souscrire une convention de partenariat pour les actions qui débiteront en février jusqu'au 31 décembre 2026.

DECIDE

ARTICLE 1 : de procéder à la signature de ladite convention proposée avec l'association Devenir-Ferrière), 3 avenue Parmentier – 77680 Roissy-en-Brie,

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie.
Expédition en sera faite à la Monsieur le Préfet du Département.

Fait à Roissy-en-Brie, le 26 janvier 2026.

Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire,



François BOUCHART

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217703909-20260204-DEC11_2026-CC
en date du 04/02/2026 ; REFERENCE ACTE : DEC11_2026